



Conseil municipal

12 octobre 2026

Date de convocation :

07/10/2026

PV de présentation

ORDRE DU JOUR

I. Points à l'ordre du jour du conseil Municipal

- 1. Décision modificative au budget 2026 (reprise sur provisions)**
- 2. Convention avec TE38 pour la pose d'un poste de transformation - chantier enfouissement BT/FT route d'Optevoz tranche 2**
- 3. Autorisation d'engager des travaux supplémentaires sur l'aire de jeux**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BONNETAIN Franck
BREFFEILH Pascale
GHILARDI Laura
GHILARDI Laurent
GOZZO Marie-Pierre
LIOBARD Joëlle
LIOBARD Véronique
MAURIN Luc

PRAT MAURIN Christèle
RABEYRIN Gilles
TRILLAUD Pascale

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

BAUDRILLON Rachel	A donné pouvoir à	BONNETAIN Franck
BRUN Olivier	A donné pouvoir à	LIOBARD Véronique
IACCONI Alexandre	A donné pouvoir à	GOZZO Marie-Pierre
ROLLER Yvon	A donné pouvoir à	LIOBARD Joëlle

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. *Madame Pascale TRILLAUD* est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 septembre 2026

1^{er} Objet : Décision modificative au budget 2026 (reprise sur provisions)

Le retard de paiement fait porter un risque sur le recouvrement de la créance.

Il se traduit comptablement par la constatation d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers ce qui contribue à donner une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat de la collectivité.

Le montant de la dépréciation (et son ajustement ultérieur) s'appuie sur les pièces présentes sur l'état des restes depuis plus de 2 ans (au 31/12 de l'exercice).

Il est recommandé de constater une provision à hauteur du risque estimé d'irrecouvrabilité des créances.

Compte tenu des sommes provisionnées antérieurement, une reprise sur provisions est à prévoir cette année en lieu et place d'une dotation aux provisions.

Pour rappel, le seuil minimal est fixé à 15 % mais charge au conseil municipal de déterminer le taux de reprise sur provisions en fonction des capacités budgétaires.

Le tableau joint reprend les pièces concernées avec un calcul de la reprise à 100 %.

ÉTAT DE PROVISIONNEMENTS DES CRÉANCES

Dès lors que la valeur probable de recouvrement d'une créance devient inférieure à sa valeur nette comptable, il est indispensable de constituer une provision.

La liste ci-dessous recense les créances prises en charge depuis plus de deux ans (730 jours) non encore recouvrées à ce jour et enregistrées sur un compte de créances douteuses et/ou contentieuses.

Information complémentaire :

Les comptes 491 retracent les dépréciations des comptes 41 et les comptes 496 retracent les dépréciations des comptes 46. Les comptes 44 n'ont pas vocation à être dépréciés.

	C/491x	C/496x
PROVISION AU TITRE DE L'EXERCICE (<u>au</u> taux de 100%)	0,00	0,00
SITUATION DES C/49 A LA BALANCE	576,91	
AJUSTEMENT DE LA PROVISION	-576,91	0,00

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À PRÉVOIR

Reprise de la provision (C/781) pour	576,91
--------------------------------------	--------

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget 2026 de la commune,

Madame la Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget 2026

Le conseil charge Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire prend la parole :

« Pourquoi devons-nous revoter cette décision modificative alors qu'elle a déjà été voté le 20/07/2026 ? La trésorerie nous a faite annuler la demande modificative votée en juillet car ils ont considéré qu'elle avait été votée trop précocement. En effet, l'état de provisionnement pouvant évoluer jour après jour, le montant transmis au mois de juin aurait pu être différent de celui que nous devons à nouveau voter (même si en l'occurrence ce n'est pas le cas) ».

Il n'y a pas de questions, le conseil procède au vote :

Pour : **15**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

2^{ème} objet : Convention avec le TE38 pour la pose d'un poste de transformation – chantier enfouissement BT/FT route d'Optevoz tranche 2

Le bureau d'études techniques BRIERE est chargé par le TE38 de réaliser l'étude pour l'enfouissement des réseaux BT route d'Optevoz sur la commune.

Il nous informe que ces travaux nécessiteront la pose d'un poste de transformation alimenté par du réseau électrique en souterrain, sur la parcelle cadastrée B129.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux, il convient de d'établir une convention avec le TE38 pour :

- La mise à disposition d'une surface de terrain de 15 m² pour la mise en place d'un poste de transformation électrique.
- Etablir à demeure dans une bande d'environ 3,00 mètres de large une tranchée sur une longueur totale de 2,00 m environ, la (les) ligne(s) électrique(s) souterraine. Les câbles seront situés à au moins 0,65 mètres de la surface après travaux.

Le TE38 et les concessionnaires des réseaux d'électricité pourront pénétrer sur la parcelle, construire, surveiller, entretenir et réparer les ouvrages établis dans cette convention.

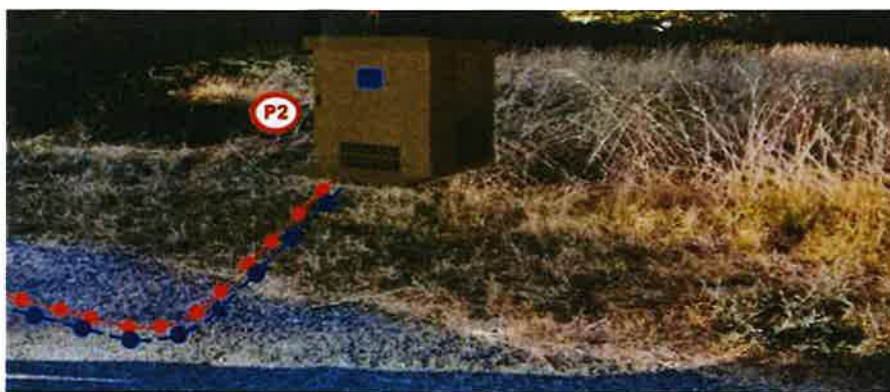
Après délibération, le Conseil municipal :

- Autorise Madame la Maire à signer la convention avec le TE38 et tous les documents afférents à cette affaire

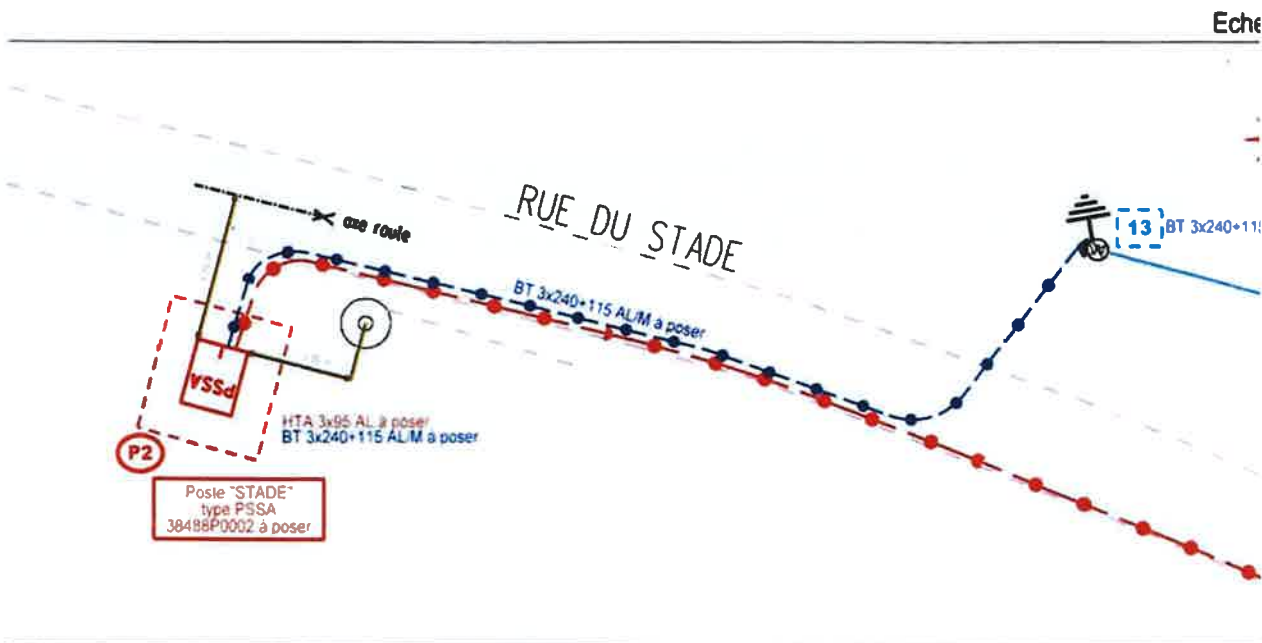
Madame la Maire explique qu'ENEDIS a fait le constat que certains endroits étaient en contrainte de réseau. Ces travaux ont pour objectif d'apporter un renfort de réseau.

Ils vont partir de l'église, remonter rue du stade et iront jusqu'au terrain au bout du cimetière où un poste de transformation va être posé.

- *Les travaux devraient durer 3 mois*
- *La rue du stade sera fermée la journée et réouverte le soir*
- *Des coupures d'électricité pourraient avoir lieu durant les travaux et ENEDIS devrait nous prévenir de ces coupures*



Description : Pose d'un poste de transformation alimenté par des câbles de réseau électrique en souterrain.



Légende aérien:	Légende souterrain:
- HTA à déposer - HTA existant - HTA à poser - BT à déposer - BT existant - BT à poser - Branchement BT à déposer - Branchement BT existant - Branchement BT à poser - Br BT à poser sur façade - Câble EP à déposer - Câble EP existant - Câble EP à poser - FT à déposer - FT existant - FT à poser	- HTA existant - HTA à poser - BT existant - BT à poser - Branchement BT existant - Branchement BT à poser - Câble EP à déposer - Câble EP existant - Câble EP à poser - Candélabre existant - Candélabre à poser - FT existant - FT à poser - Chambres FT - Chambres FT
- PSSA - PUC - PK - Poste - REM - Coffret réseau - Coffret Branchement	- Chambres FT - Chambres FT

Monsieur GHILARDI demande s'il y a des personnes vulnérables, par exemple sous assistance respiratoire, qui pourraient être impactées par les coupures d'électricité.

Monsieur MAURIN précise que ces coupures n'excéderont pas 4 heures...

Madame la Maire dit qu'il n'y a personne, à sa connaissance.

Après avoir consulté les photos et plans ci-dessus, le conseil procède au vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

3ème Objet : Autorisation d'engager des travaux supplémentaires sur l'aire de jeux

Considérant le rapport de l'APAVE du 12 juin 2026, il a été convenu :

- De la reprise par le fournisseur de la pyramide de corde non réglementaire car d'une emprise au sol trop importante.
- De son remplacement par une pyramide plus petite.
- De la nécessité de rajouter une barrière afin de sécuriser le site.

Une deuxième tranche de travaux s'impose dont le cahier des charges est défini comme tel :

2ème tranche : Remplacement de la Pyramide ht 4,5m par une pyramide ht 3m et rajout barrière		16 374.31 €
Pyramide de corde Ht 3,0 m CLIMBOO 0418-1 Coloris beige		7 932.00 €
Fourniture d'une pyramide		7 932.00 €
Pose des équipements (Déjà payé lors de l'installation de la précédente pyramide)		0.00 €
Fourniture de béton (Déjà payé lors de l'installation de la précédente pyramide)		0.00 €
Participation aux frais de transport (Déjà payé lors de l'installation de la précédente pyramide)		0.00 €
Clôture HPL / ACIER teinte bois		8 442.31 €
Clôture - 2m largeur - 8 barrières		4 694.40 €
Clôture - 1m largeur - 1 barrière		403.20 €
Portillon Acier teinte bois - 1m largeur		892.80 €
Reprise clôture existante double cordage - offert		0.00 €
Pose des équipements		1 399.92 €
Fourniture de béton		372.00 €
Participation aux frais de transport		540.00 €
Participation aux frais de recyclage des déchets		139.99 €
Dalle « Grass sécurité » volées (607,50 HT / 729 € TTC) - Offert		0.00 €

Prix de revient	Mnt TTC	
1ère tranche : Jeux 4 tours, Tyrolienne, balançoire (Grande pyramide non comprise)	49 698.12 €	Réalisé et payé
2ème tranche : Petite pyramide (7932€ TTC) + Clôture (8442,31€ TTC)	16 374.31 €	
Bureau de contrôle APAVE	1 716.00 €	Réalisé et payé
Total des dépenses	67 788.43 €	
Subventions CCBD (5 623€) + Département (20 623€) + Région (15 000€)	41 246.00 €	11 810€ versés (CCBD + 6: Département)
Total des recettes	41 246.00 €	
Coût pour la commune	26 542.43 €	
Coût initial prévu avec grande pyramide et sans clôture	20 624.00 €	
Ecart entre coût réel et coût prévu	5 918.43 €	
Les 9 dalles volées nous ont été offertes (729€ TTC)		

A l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la réalisation des travaux supplémentaires sur l'aire de jeux
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus,
- AUTORISE Madame la Maire à demander les subventions, entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Madame la Maire retrace l'historique :

L'aire de jeu a été ouverte en 07/2026 mais sans la pyramide prévue initialement. En effet, suite à un contrôle de l'APAVE demandé par la mairie il est apparu que l'espace de sécurité entre la tyrolienne et la pyramide n'était pas suffisant. Le choix a donc été d'enlever la pyramide. D'autre part l'APAVE a fait ressortir la nécessité d'avoir une barrière de sécurité autour de l'aire de jeu. Un nouveau devis nous a donc été présenté pour :

- Une plus petite tyrolienne
- La mise en place d'une barrière de sécurité
- La continuité de la protection prévue le long de la tyrolienne

A noter qu'avant de signer le devis, Madame la Maire demandera que soit fixée une date d'engagement des travaux.

Il n'y a pas de questions, le conseil procède au vote :

Pour : **15**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

Madame la Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : Le lundi 9 novembre 2026 à 20h00.

Madame la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à **20h25**.

La Maire, Pascale BREFFEILH

La secrétaire de séance, Pascale TRILLAUD



